

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la directrice du Service du greffe que les règlements mentionnés ci-dessous ont été adoptés par le conseil municipal le 18^e jour du mois de février 2019 :

- Règlement 546-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les refuges en milieu boisé
- Règlement 547-2019 modifiant le règlement de construction 426-2011 afin de soustraire les refuges en milieu boisé à l'obligation d'avoir des fondations
- Règlement 548-2019 modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les refuges en milieu boisé

QUE ces règlements ont reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 13^e jour du mois de mars 2019;

QUE les intéressés pourront consulter lesdits règlements au bureau de la municipalité;

QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 2^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 2^e jour du mois d'avril 2019 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois d'avril 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe